



## Qui paye les frais de réparation?

Par **lindou44**, le **09/06/2012** à **14:02**

Bonjour,

je viens ici pour demander des avis, conseils et de l'aide.

J'ai a la date du 26 mai 2012 acheter un véhicule , roulant avec CT ok.

J'ai roulé 20 km en partant de chez les vendeurs et il est tombé en panne , j'ai été dépanné et mon assurance prenait en charge.

Sur le coup les vendeurs m'ont dit qu'ils prenaient en charge les réparations (134 euros).

une semaine apres j'ai donc été récupérer le véhicule , en avançant les frais...  
Il est retombé en panne 3 km plus loin en sortant du garage , la panne venait d'ailleurs.

Re retour au garage , idem , les propios me disent prendre en charge les frais.

Hier (après 15 jours de déboires , et je suis a 1H de route !)

je vais chercher le véhicule , 773 euros de frais en plus !!

La proprio au téléphone se rétracte et me dit qu'elle veut pas tout payer mais seulement une partie.  
et ce matin changement de discours , elle ne veut rien payer du tout !

en clait depuis le jour de l'achat le véhicule a été au garage ( j'ai la note de dépannage et les factures du garage)!

Quels sont mes recours?  
une annulation est elle possible?

merci